

www.e-rara.ch

Lettres d'un homme du monde, au sujet des billets de confession et de la bulle unigenitus

[S. I.], MDCCLIII [1753]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 6431

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-24966>

Cinquieme lettre.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

CINQUIEME LETTRE.

Paris, 29 Décembre 1752.

JE vous promets, Monsieur, que vous serez content de moi, & que je discuterai dans la suite tous les droits des Parlemens, fondés sur leur qualité de *Protecteurs des Canons*. Si je ne l'ai pas fait entierement dans ma dernière, c'est que je croiois en avoir assez dit en montrant qu'il n'y avoit rien de civil dans une loi, par laquelle on statue qu'on ne donnera la Communion qu'à ceux dont il sera constant par un certificat du Confesseur qu'ils ont été véritablement confessés. Vous croyez que cela ne suffit point & qu'il faut montrer que sur les affaires même purement ecclésiastiques, les Magistrats n'ont aucune inspection, eux qui sont les *Protecteurs des Canons*. Nous verrons cela ailleurs; je me contenterai aujourd'hui de répondre à ce que vous me demandez, *quelle est ma façon de penser sur la Constitution*. J'aime beaucoup ces questions-là, je sçais ce que j'ai à dire.

J'accepte la Bulle *Unigenitus*, mais ce n'est pas en Théologien qui l'ait étudiée, c'est en simple fidèle, & sur-tout en ce sens que je ne parle jamais contre, & que je suis persuadé qu'elle ne condamne que des erreurs, lesquelles, je ne connois, ni ne veux connoître.

Voici les principes qui m'ont amené à penser ainsi.

Nicole, Arnaud & le grand Bossuet m'ont appris que la voie d'examen ne me convenoit pas; que je ne pouvois, & ne devois me conduire ici bas que par la voie d'autorité; que la soumission à l'autorité étoit le vrai caractère du Catholique; que l'autorité véritable étoit dans le plus grand nombre, dans la totalité morale des Evêques unis au S. Siège; que c'étoit *se séparer soi-même* que de ne pas se soumettre à cette autorité visible; qu'avec ces principes il étoit aisé dans tous les tems de voir où étoit l'erreur, le Schisme ou l'hérésie.

Ces principes reconnus & avoués de tous ceux qui ont écrit contre les Protestans, je dis, ou l'on est Catholique, ou l'on ne l'est pas: si l'on n'est pas Catholique, je n'ai plus rien à dire, mais aussi de quoi se plaint-on?

Si l'on est Catholique , il faut être conséquent. Tous les Evêques , excepté un seul , ont accepté la Constitution. Voilà un fait qu'on ne peut nier avec un peu de bonne foi , & que tous les Sophismes du monde ne peuvent déguiser. Tous les Evêques , toutes les Universités , tous ou presque tous les Curés me disent : *J'accepte*. Irai-je leur dire qu'ils se trompent , & n'acceptent pas ? En croirai-je plutôt les raisonnemens de quelques *non-soumis* , que les témoignages réunis de tous les acceptans ?

Y a-t'il bien des réfractaires ? Il y en a peu , l'on n'en trouve presque qu'à Paris ; mais dans les choses de la Religion on compte les Provinces pour quelque chose.

Quels sont ces réfractaires ? Quelques Laïcs , un petit nombre de Prêtres. Mais un Catholique ne reconnoît que les Evêques pour Juges en matière de doctrine.

Le Parlement rejette-t'il la Bulle ? Je n'imagine pas que le Parlement se croie Juge dans les choses de la foi. Les modifications qu'il a mises à la Constitution , n'empêcheroient pas qu'il ne la reçût , puisqu'elles portent sur peu de propositions , & que les Evêques ont eux-

mêmes expliqué ces propositions dans le même sens que le Parlement a voulu les modifier. Enfin je ne crois pas que jamais MM. les Magistrats aient dit qu'ils rejettoient la Constitution, & au pis aller je ne crois pas qu'ils aient jamais prétendu être l'Eglise.

J'observe de plus que la puissance Législative a rendu autant qu'il étoit en elle, la Constitution une *loi de l'Etat*. Elle a été enrégistrée dans tous les Tribunaux du Royaume.

Si cet enrégistrement n'est pas tel qu'il doit être, s'il ne donne pas à la Bulle la qualité de *loi de l'Etat*, dispute dans laquelle je ne veux pas entrer, parce qu'elle tient à des discussions au-dessus de mes forces, j'en concluerai toujours que le Roi, ses Ministres & son Conseil ont désiré cet enrégistrement.

En qualité de simple fidèle, je n'ai pas besoin de me jeter dans toutes ces questions, je me dis à moi-même.

Par le principe fondamental de la Catholicité, je dois suivre la plus grande autorité visible dans l'Eglise : où est-elle ? Depuis cent ans on parle de Jansénisme, de Bulle, de Formulaire : depuis quarante, on ne parle que de la Constitution : du-

rant ce long espace d'années où a été la plus grande autorité visible? D'un côté je vois quelques Eveques tout au plus; de l'autre je trouve le Pape & le très-grand nombre des Evêques, & cela constamment, & dans les tems même où il y avoit plus d'éclat dans la division.

Direz-vous que les Evêques n'ont point été assemblés, que *dispersés ils ne sont point infallibles*; mais ceux qui parlent ainsi le sont-ils eux-mêmes, & dois-je les en croire? Mais toute infallibilité à part, la prudence veut que je me soumette à la plus grande autorité visible, & elle est certainement dans le plus grand nombre.

J'ajouterai que si les Evêques ne sont pas infallibles dispersés, ils ne le seront pas assemblés. Je me rappelle le grand principe de M. Bossuet. Les Conciles ne sont que la réunion de la tradition de chaque Eglise particuliere, dont les Evêques apportent le dépôt, & aussi-tôt la regle de foi est établie. Les Conciles ne sont donc infallibles que parce qu'ils représentent l'Eglise dispersée. Voilà un raisonnement bien fort & bien Théologien pour moi: je rentre dans mon état de simple fidèle, & je dis: Dieu a laissé aux Chrétiens

une regle de conduite : cette regle doit être de tous les jours, les Conciles généraux sont extrêmement rares, & le seront de plus en plus ; les Evêques enseignans, quoique dispersés, sont donc les vrais guides de tout Catholique éclairé, mais fidèle.

M. Pluche m'a appris qu'il falloit en croire même à son Curé, à moins qu'il ne fût hors de la Communion de son Evêque ; à son Evêque, à moins qu'il ne fût hors de celle du Pape & des autres Evêques. Que les *non-soumis* soient jugés sur ce principe, & l'on verra s'ils peuvent être excusés.

Que peut-on dire maintenant contre la Constitution ? *Elle condamne cent-une vérités*, cela ne peut pas être, puisque tous les Evêques l'acceptent. Mais venez, me dira-t'on, *examinez*. C'est précisément ce que je ne veux point & ne dois point vouloir ; un simple fidèle ne peut être gouverné que par la voie générale de l'autorité. Nicole & Arnaud m'ont appris que j'étois incapable des discussions de détail qui sont nécessaires pour rejeter une décision de l'Eglise ; ils m'ont appris que les Protestans étoient condamnés par cela seul qu'ils rendoient la voie
d'examen

d'examen nécessaire à tous les fidèles. Or si l'on peut exiger de moi que j'examine les 101 Propositions condamnées dans la Constitution, un Calviniste pourra m'en demander autant pour les vérités qu'il prétend que le Concile de Trente a condamnées.

Mais je veux supposer que j'ai examiné la Bulle, que je m'imagine y trouver des erreurs; croyez-vous que je la rejetteroïis pour cela? Non, Monsieur, je suis Catholique: la défiance de ses propres lumieres, & la docilité à l'enseignement des Evêques en sont le premier caractere; j'en concluerai que je me trompe, & je me soumettrai.

Mais sous quel titre recevrai-je la Bulle? Sera-ce comme regle de foi, ou regle dans l'ordre de la foi; comme un jugement doctrinal, ou jugement de discipline en matiere de doctrine? Je n'en sçais pas jusques-là, & l'on ne m'en demande pas tant. Un consentement général suffit, & même on ne demande rien à ceux qui ne se sont jamais élevés contre la Constitution. Si l'on ne mettoit pas plus de zèle à faire rejeter cette Bulle, que l'on n'en met à la faire accepter, bien-tôt on verroit renaître la paix. Par

quelle fatalité arrive-t'il donc que les mêmes personnes qui font un crime à M. l'Archevêque de faire accepter la Constitution au Peuple, aux femmes, &c. ce qui est absolument faux, soient les mêmes qui par tous les moyens imaginables essayent de soulever les femmes du plus bas étage contre cette même Constitution? L'on voit à Paris des gens de toute espèce qui déclament en faveur des 101 Propositions. J'ose défier qu'on nomme une seule personne de qui l'on ait exigé quelque chose de plus qu'une soumission générale aux décisions de l'Eglise; à moins que par une révolte bien expresse contre la Bulle elle n'ait forcé à lui demander une rétractation.

Je reviens à moi, Monsieur, puisque c'est ma façon de penser que vous voulez sçavoir: je crois devoir accepter la Bulle puisque les Evêques l'acceptent, & je ne vois pas que je puisse avoir tort.